RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00439
Numéro SIREN : 440 743 763
Nom ou dénomination : LEADFORMANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013746



Leadformance

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Leadformance

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Leadformance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Leadformance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Jeremy Thurbin

LEADFORMANCE

19 Rue DU LAC ST ANDRE

73370 LE BOURGET DU LAC

Comptes au 31/12/2021

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif — 3
Bilan - Passif — 4
Compte de résultat — 5

Annexes

LF_Annexes 2021 — 8
Immobilisations — 11
Amortissements — 12
Créances et dettes — 13
Provisions et dépréciations — 14
Charges à payer — 15
Charges et produits constatés d'avance — 16
Produits à recevoir — 17
Composition du capital social — 18
Engagements de crédit-bail — 19

Comptes annuels

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	12 687 020	9 707 938	2 979 082	3 102 795
Concessions, brevets et droits similaires	15 562	15 511	52	52
Fonds commercial	65 870	65 870		
Autres immobilisations incorporelles	439 033		439 033	429 275
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	431 426	313 210	118 216	171 266
Immobilisations en cours	1 777		1 777	6 659
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	16 158	16 058	100	100
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	35 644		35 644	35 644
ACTIF IMMOBILISE	**13 692 490**	**10 118 586**	**3 573 904**	**3 745 791**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	130 558		130 558	336 864
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	412 469	79 020	333 449	1 178 404
Autres créances	930 432		930 432	989 011
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	23 971		23 971	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	11 624		11 624	10 284
ACTIF CIRCULANT	**1 509 054**	**79 020**	**1 430 035**	**2 514 562**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**15 201 544**	**10 197 606**	**5 003 939**	**6 260 354**

Bilan - Passif

Rubriques			31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	(dont versé :	8 250 000)	8 250 000	8 250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			431 194	431 194
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			800	800
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			-11 277 460	-4 232 362
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-3 927 373	-7 045 098
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			2 979 083	3 103 019
CAPITAUX PROPRES			**-3 543 757**	**507 553**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 727 671	1 991 285
Dettes fiscales et sociales			362 703	500 206
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			167	10 686
Autres dettes			6 049 936	2 681 719
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			407 219	568 905
DETTES			**8 547 695**	**5 752 801**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**5 003 939**	**6 260 354**

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 156 880	94 943	1 251 823	2 026 177
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**1 156 880**	**94 943**	**1 251 823**	**2 026 177**
Production stockée				
Production immobilisée			1 808 391	1 842 475
Subventions d'exploitation			12 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			107 719	201 994
Autres produits			35 078	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			**3 215 011**	**4 070 648**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 049 880	3 158 867
Impôts, taxes et versements assimilés			86 806	23 704
Salaires et traitements			1 332 706	1 406 038
Charges sociales			617 027	627 155
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 969 527	2 101 036
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			31 874	39 497
Dotations aux provisions				
Autres charges			54 929	196 008
CHARGES D'EXPLOITATION			**7 142 748**	**7 552 305**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-3 927 737**	**-3 481 657**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			370	1 592
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-3 928 107**	**-3 483 249**

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	68 407	8 629
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 460	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 652 885	824 364
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1 726 751**	**832 993**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187 829	834 321
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 240	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 528 948	3 498 022
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 726 017**	**4 332 342**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**734**	**-3 499 349**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		62 500
TOTAL DES PRODUITS	**4 941 763**	**4 903 641**
TOTAL DES CHARGES	**8 869 136**	**11 948 739**
BENEFICE OU PERTE	**-3 927 373**	**-7 045 098**

Annexes

Règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

A. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

B. Faits Marquants

Concernant la crise Covid-19, les hypothèses et plans d'affaires retenus dans l'établissement des comptes ont été validés par la Direction et prennent en compte l'incidence de la crise sanitaire.
Ces plans prévoient que la crise sanitaire actuelle continuera sans aggravation ni amélioration significative durant la totalité de l'exercice 2022.

C. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : les logiciels sont amortis sur 1 an
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 & 15 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 6 & 6.66 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

- **Test de dépréciation**

Si des indices de perte de valeur des actifs immobilisés sont identifiés, il est procédé à un calcul de la valeur d'utilité de ces actifs, qui est ensuite comparée à sa valeur comptable.

Les indices de perte de valeur considérés pour les actifs immobilisés sont :

- Titres de participation et créances rattachées : quote-part de situation nette détenue inferieur à la valeur comptable des titres.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
En 2021, une dépréciation statique a été estimée.
La méthode de calcul de cette dépréciation est la suivante :

- 80% pour des créances douteuses ou litigieuses et des créances émanant de sociétés mises en redressement judiciaire.
- Des taux qui varient entre 30% et 80%, en fonction de la date de facture de chaque client en retard de règlement pour les autres créances clients.

E. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

F. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l’entreprise notamment les dotations et les reprises sur amortissements dérogatoires.

G. Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

H. Notes Diverses

1. Note relative aux honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission sont mentionnés dans les comptes consolidés de la société mère Solocal Group.

2. Note relative à la continuité de l'exploitation

La société n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.
Celle-ci bénéficie du soutien de la société mère Solocal Group

3. Note relative à la consolidation des comptes

Les comptes de Lead formance sont consolidés dans les comptes de Solocal Group, 204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92100 Boulogne-Billancourt, maison mère détenant 100 % des titres de Lead formance.

4. Note relative à l'intégration fiscale

Le résultat de la société LEADFORMANCE est intégré fiscalement dans celui de Solocal Group, 204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92100 Boulogne-Billancourt à compter du 1er janvier 2015.

La charge d'impôt, comptabilisée en vertu de la convention de répartition, est celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été intégrée fiscalement.

En 2021 cette charge d'impôt est nulle du fait du déficit.

5. Note relative à l'effectif

L'effectif inscrit moyen de la société Lead formance au cours de l'exercice 2021 est de 29 personnes contre 32 en 2020.

6. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	10 897 596		1 789 424
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	510 708		9 757
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	206 471		3 340
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	275 010		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	6 659		1 777
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**488 140**		**5 117**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	16 158		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	35 644		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**51 802**		
TOTAL GENERAL	**11 948 245**		**1 804 298**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			12 687 020	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			520 465	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			209 811	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		53 395	221 615	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	6 659		1 777	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**6 659**	**53 395**	**433 203**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			16 158	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			35 644	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**51 802**	
TOTAL GENERAL	**6 659**	**53 395**	**13 692 490**	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	7 794 801	1 913 137		9 707 938
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	15 511			15 511
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**7 810 311**	**1 913 137**		**9 723 448**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	100 524	20 394		120 918
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	209 690	35 996	53 395	192 292
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**310 215**	**56 390**	**53 395**	**313 210**
TOTAL GENERAL	**8 120 526**	**1 969 527**	**53 395**	**10 036 658**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.			1 528 948			1 652 885	-123 936
INCOREL.			**1 528 948**			**1 652 885**	**-123 936**
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL			**1 528 948**			**1 652 885**	**-123 936**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	35 644	35 644	
Clients douteux ou litigieux	69 300	69 300	
Autres créances clients	343 168	343 168	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 236	2 236	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	524 534	524 534	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	382 034	382 034	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 647	1 647	
Groupe et associés	10 631	10 631	
Débiteurs divers	9 350	9 350	
Charges constatées d'avance	11 624	1 340	10 284
TOTAL GENERAL	**1 390 168**	**1 379 884**	**10 284**

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 727 671	1 727 671		
Personnel et comptes rattachés	134 524	134 524		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	148 546	148 546		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	51 842	51 842		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	27 791	27 791		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	167	167		
Groupe et associés	6 037 836	6 037 836		
Autres dettes	12 100	12 100		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	407 219	407 219		
TOTAL GENERAL	**8 547 695**	**8 547 695**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 103 019	1 528 948	1 652 885	2 979 083
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**3 103 019**	**1 528 948**	**1 652 885**	**2 979 083**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles	65 870			65 870
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	16 058			16 058
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	154 865	31 874	107 719	79 020
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**236 793**	**31 874**	**107 719**	**160 948**
TOTAL GENERAL	**3 339 813**	**1 560 822**	**1 760 604**	**3 140 030**

Dotations et reprises d'exploitation	31 874	107 719
Dotations et reprises financières		
Dotations et reprises exceptionnelles	1 528 948	1 652 885

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408112	FNP GROUPE		-3 813,00	3 813,00
408120	FNP MANUELLES	36 487,98	19 056,00	17 431,98
408140	FNP TOPAZE	1 183 073,56	1 347 605,30	-164 531,74
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**1 219 561,54**	**1 362 848,30**	**-143 286,76**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428100	PROV/SALAIRES SEDENT	61 000,00	69 000,00	-8 000,00
428200	PROV CONGES PAYES	73 523,75	91 654,68	-18 130,93
438610	ORGANISMES SOCIAUX A		149,64	-149,64
448610	CHARGES A PAYER	18 518,19	2 372,12	16 146,07
448611	CHARGES A PAYER TA	3 518,79	7 090,13	-3 571,34
448613	CHARGES A PAYER FPC	-443,16	-11 942,54	11 499,38
448630	DETTE CVAE	261,24	4 450,00	-4 188,76
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**156 378,81**	**162 774,03**	**-6 395,22**
TOTAL CHARGES A PAYER		**1 375 940,35**	**1 525 622,33**	**-149 681,98**

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486110	CHARGES CONSTATEES D	11 623,73	10 283,95	1 339,78
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		**11 623,73**	**10 283,95**	**1 339,78**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487110	PRODUITS CONSTATES D	-407 218,64	-568 905,08	161 686,44
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		**-407 218,64**	**-568 905,08**	**161 686,44**

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	FAE CLIENTS		42 004,86	-42 004,86
418110	FAE CLIENTS GROUPE		437 955,14	-437 955,14
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			**479 960,00**	**-479 960,00**
AUTRES CREANCES				
438710	ORGANIS.SOC PRODUIT		14 364,00	-14 364,00
448730	CREANCE CVAE		14 000,00	-14 000,00
TOTAL AUTRES CREANCES			**28 364,00**	**-28 364,00**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR			**508 324,00**	**-508 324,00**

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	8 250 000			1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

LEADFOR - LEADFORMANCE
19 r. DU LAC ST ANDRE
73370 LE BOURGET DU LAC

Engagements de crédit-bail

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.					

Copie Certifiée
conforme à l'original

LEADFORMANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 250 000 euros
Siège social : 3 chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN
440 743 763 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux
Le vingt-sept juin à 10 heures,

La société SOLOCAL GROUP, Société anonyme au capital de 131 715 854 € ayant son siège social 204 rond-point du pont de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 552 028 425 RCS NANTERRE, associée unique de la société LEADFORMANCE,

Représentée par

M. Hervé MILCENT,
En présence de Monsieur Olivier REGNARD, Président de la Société.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Olivier REGNARD, Président non associé, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos **le 31 décembre 2021** ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2021**, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Transferts de siège social et modifications corrélatives des statuts ;
- Continuation d'activité malgré la perte de la moitié du capital ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice de -3 927 373,17 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -3 927 373,17 euros

En intégralité au compte "report à nouveau"
S'élevant ainsi à - 15 204 833,25 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique acte des transferts de siège social successifs intervenus suite à :

- la décision du Président en date du 30 janvier 2022 transférant le siège social au 3 chemin du vieux chêne à MEYLAN (38340)
- la décision du Président en date du 17 juin 2022 transférant le siège social 110 allée saint Exupéry, 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

En conséquence de quoi, les statuts ont été mis à jour s'agissant de l'article 3 conformément aux décisions précitées.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique constate que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et, conformément à l'article L225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité.

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société SOLOCAL GROUP
M. Hervé MILCENT

Copie Certifiée
conforme à l'original

LEADFORMANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 8 250 000 euros
Siège social : 3 chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN

440 743 763 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Cher Associé Unique,
Nous vous proposons de procéder, conformément à la loi et aux statuts, à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société Leadformance.
Le rapport sur les comptes annuels de la société Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes de la société, vous a par ailleurs été communiqué.
Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi et les statuts.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 251 823 euros contre 2 026 177 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont été comptabilisées pour un montant de 7 142 748 euros contre 7 552 305 euros pour l'exercice clos en 2020. Par conséquent la société dégage un résultat d'exploitation déficitaire de -3 927 737 euros contre - 3 481 657 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, l'exercice comptable clos le 31 décembre 2021 se solde par une perte de -3 927 373 euros contre une perte de -7 045 098 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Activités en matière de recherche et de développement

En 2021, la solution BRIDGE s'est enrichie d'une nouvelle offre commerciale nommée Connect Réseaux, proposant aux réseaux d'enseigne de disposer d'une solution alliant la puissance de gestion d'un réseau dans BRIDGE, ainsi que la décentralisation des accès à l'EPJ dans Solocal Manager. Cette nouvelle offre permet également aux équipes commerciales Solocal de vendre des produits à la tête de réseau (avec BRIDGE) ainsi que des produits TPE/PME aux responsables points de vente (avec Solocal Manager), les deux solutions pouvant cohabiter. »

- Les frais de recherche et de développement de la société s'élèvent à 12 687 020 euros au 31 décembre 2021.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Exercice clos en 2021

	Article D 441 I. 1° : Factures recues non réglées à la date de cloture de l'exercie dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						240
Montant total des factures concernées (en TTC)	567 920	-9 970	198	-16	-52 108	506 024
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en TTC)	15,52%	-0,27%	0,01%	0,00%	-1,42%	13,83%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (en TTC)						

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai legal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)	
Délais de paiement de référence utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours date d'émission de la facture

Informations sur les délais de paiement des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des créances à l'égard des clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Exercice clos en 2021

Article D. 441 I .-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Montant Total des factures concernées HT	0	214 607	99 954	0	39 842	354 403
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0%	17,14%	7,98%	0%	3,18%	28,31%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées	
Montant total des créances litigieuses	79 020

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - articles L. 444-6 ou article L. 443-1 du code de commerce	
délais de paiement utilisés pour le calcul de retards de paiement	Délais contractuels

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Concernant la crise Covid-19, les hypothèses et plans d'affaires retenus dans l'établissement des comptes ont été validés par la Direction et prennent en compte l'incidence de la crise sanitaire.

Ces plans prévoient que la crise sanitaire actuelle continuera sans aggravation ni amélioration significative durant la totalité de l'exercice 2022.

3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement de la société s'élèvent à 12 687 020 euros au 31 décembre 2021.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives sont encourageantes.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

- Notre Société possède un mali de fusion avec notre ancienne filiale canadienne de 65 870,04 euros qui figure à l'actif de notre bilan. Ce mali de fusion a été déprécié en intégralité.

Actions d'autocontrôle

La société SOLOCAL GROUP, Société anonyme ayant son siège social 204 Rond-Point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 552 028 425 RCS NANTERRE, détient cent pour cent du capital de notre Société.

7. RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 251 822.93 euros contre 2 026 177.48 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 855 468.90 euros contre 1 842 476.96 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 049 879.93 euros contre 3 158 866.57 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 86 806.17 euros contre 23 704.46 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 266%.

Le montant des salaires et traitements s'élève à 1 332 706.16 euros contre 1 406 037.89 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 5,2%.

Le montant des charges sociales s'élève à 617 027.68 euros contre 627 154.86 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 1,6%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 28.57 personnes contre 32.05 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 001 400.47 euros contre 2 140 532.94 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,5%.

Le montant des autres charges est de 54 928.68 euros contre 196 008 euros lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 7 142 748.09 euros contre 7 552 304.73 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,4%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -3 927 736.77 euros contre -3 481 656.68 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euros (0 euros également pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -3 928 107.26 euros contre -3 483 248.65 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte, du résultat exceptionnel de 734.09 euros contre -3 499 349.01 euros pour l'exercice précédent, d'un impôt sur les sociétés de 0 € contre 0 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -3 927 373.17 euros contre une perte de -7 045 097.66 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 003 938.77 euros contre 6 260 353.58 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 3 927 373.17 euros.
Nous vous proposons de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -3 927 373.17 euros
En intégralité au compte "report à nouveau"
Qui s'élèverait ainsi à -15 204 833.25 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -3 543 756.66 euros.

8. DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

9. SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à -3 543 756.66 €.

Il est rappelé que, les capitaux propres étant inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur les réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social

10. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les sommes ci-dessous énumérées, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement :

- Amendes et pénalités	0 euros
- Intérêts excédentaires	0 euros
- Amortissement excédentaire	1 304 euros

Toutefois, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous attirons votre attention sur le fait que ne figure pas parmi ces charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39/4 du Code général des impôts.

11. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous avons indiqué au commissaire aux comptes de la société que nous n'avons pas connaissance de conventions réglementées pour l'exercice 2021.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Le Bourget du Lac,
Le 17 juin 2022
Le Président
Olivier REGNARD